Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-213501091-20260518-2026_39-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille-et-Vilaine

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'ÉTRELLES

Séance du 18/05/2026

Date de la convocation
11/05/2026

Nombre de membres
En exercice : 23
Présents : 21
Votants : 22

A l'unanimité
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0
Blanc ou nul : 0
Suffrages exprimés : 22

L'an 2026, le 18 Mai à 20:30, le Conseil Municipal d'ÉTRELLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Le Maire.

Présents : Mme MORICE Marie-Christine, Maire, Mmes : BARBOT Aurélie, BEAUGENDRE Annie, CADET Marie-Ghislaine, DEMARET CHAMPAGNE Manon, HASLE Abigail, NIEZ Sophie, PORTAIS Murielle, POTIER Béatrice, RICOU Élodie, ROGERG Élise, SAVATTE Stéphanie, MM : BETIN Yves, DAVENEL Stéphane, EVANNO Didier, FESSELIER Laurent, GENDRY Aymeric, GRANGER Dominique, LALOUE Didier, ROUSSELET Guy, SPETEBROOT Maurice

Absents : Excusé(s) ayant donné procuration : M. LAMBERT Julien à Mme SAVATTE Stéphanie
Absent(s) : M. SCHWAB Gilles

Secrétaire de séance : M. SPETEBROOT Maurice

2026-39	**Vitré Communauté : Désignation d'un représentant à la Convention Territoriale Globale**

Madame Le Maire présente les éléments suivants :
La **Convention Territoriale Globale (CTG)**, projet de territoire signé entre Vitré Communauté, les 46 communes et la CAF d'Ille et Vilaine est une convention cadre précisant les enjeux et priorités en matière de politique sociale et familiale sur le territoire.
Sur un plan politique, elle a pour objectif d'élaborer sur une période de 5 ans le projet social du territoire avec les collectivités et d'organiser concrètement l'offre de services en direction des habitants et des familles.
La CTG s'appuie sur la réalisation d'un diagnostic partagé mettant en lumière les besoins et enjeux de territoire. Ce diagnostic permet de définir les priorités et les moyens à mettre en œuvre dans le cadre d'un plan d'actions concret et adapté. Pour rappel, il a recensé toutes les offres de service aux familles (Petite enfance ; Enfance ; Jeunesse ; Parentalité ; Animation Vie Sociale : Pilotage ; Logement ; Accès aux droits ; ...).
Il a permis ensuite d'établir un plan d'action en définissant des priorités et les moyens nécessaires et en poursuivant les objectifs suivants :

- Identifier les besoins prioritaires sur le territoire,
- Définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre / besoin,
- Pérenniser et optimiser l'offre de service existante par une mobilisation des cofinancements,
- Développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants

La CTG permet, de fait, d'optimiser les ressources sur le territoire, de renforcer les coopérations et de contribuer ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.

Au regard de ces éléments, les élus ont fait le choix de réaliser un seul diagnostic à l'échelle intercommunale, mais de décliner en 5 conventions territoriales globales correspondant aux 5 secteurs définis pour l'activité des RPE (Relais Petite Enfance). La commune d'Etrelles est rattachée au secteur Sud.

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-213501091-20260518-2026_39-DE

Pour rappel, et comme le précise la Convention cadre, le maire est membre titulaire du COPIL Vitré Communauté. Il est possible cependant de désigner, sur décision du conseil municipal, un élu référent CTG par délégation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De désigner Mme RICOU Élodie, adjointe déléguée à l'enfance jeunesse et à la santé, comme représentante communale à la Convention Territoriale Globale,
- De transmettre cette décision à Vitré Communauté.

Le Secrétaire de séance,
M. SPETEBROOT Maurice

Le Maire,
Marie-Christine MORICE

ETRELLES
35370 (Ille-et-Vilaine)
R.F.